



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION N°CP2025-11/4/10 DOSSIER N°7197	CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES COLLEGES 2025/2026 : - DEROGATIONS A L'OBLIGATION DE LOGER PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE (NAS) - NOUVELLE REPARTITION DE LOGEMENTS NAS AU COLLEGE D'AUZANCES
---	---

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

OBJET : CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES COLLEGES 2025/2026
: - DEROGATIONS A L'OBLIGATION DE LOGER PAR NECESSITE
ABSOLUE DE SERVICE (NAS)
- NOUVELLE REPARTITION DE LOGEMENTS NAS AU COLLEGE
D'AUZANCES



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente.

VU le règlement départemental relatif à l'attribution des concessions de logement dans les collèges et lycées, le 30 juin 2014 ;

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2025-11/4/10 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- de donner un avis favorable aux demandes de dérogations à l'obligation de loger proposées par Monsieur le Directeur Académique pour l'année scolaire 2025/2026, conformément à l'annexe confidentielle jointe à la présente délibération ;

- de valider la modification proposée par le Conseil d'Administration du collège d'Auzances portant sur la ventilation des concessions de logements par nécessité absolue de service (NAS), conformément à l'annexe jointe à la présente délibération.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET